

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 24 mai 2012

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 24 mai 2012 à 20h30 à la salle des fêtes d'Aumont sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Stéphanie BORNIER, Antoine MARCELIN, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, Bruno FAS, Michel FEVRE, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Daniel BARBE, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Christel FAGOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, André JOURD'HUI, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Catherine CATHENOZ, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY, André-Mary MIGNOT, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Guy AUBERT, Marie-Colette VUILLERMET, Pascal FOUGERE, Eric PICHEGRU.

Etaient Excusés : Jean LETROUBLON, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Auguste HERZOG, Jean-Paul BUCHET, Béatrice BRUGER, Nelly BUYS, Catherine REYBIER, Dominique BOICHUT, Annie JACQUOT, Jocelyne REVERCHON, Jean-Jacques DE VETTOR, Paul AUBERT, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Etaient absents : Gérard DOUDIER, Jean-Marc GERDY, Olivier FISCHER, Véronique LAMBERT, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Christelle MORBOIS, Andrée ROY, Michel BONTEMPS,

Secrétaire de séance : Monsieur Yves DECOTE.

★★★★

Monsieur Yves DECOTE, Maire d'Aumont, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Le Président expose qu'en raison d'absence de quorum lors de la réunion du Bureau Communautaire le 5 avril, la délibération prévue à l'ordre du jour n'a pu être prise. Aussi propose t-il à l'assemblée ,qui l'accepte, de délibérer aujourd'hui sur le programme « Habiter mieux »

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président :

- **Fiscalité directe locale 2012** : Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, rappelle que le Conseil Communautaire a, lors de sa séance du 27 mars 2012, fixé les taux de fiscalité locale, et notamment celui du Foncier Non Bâti à 2,13%. Or, la règle de lien des taux de Taxe d'Habitation, fixé à 10,70%, et de Foncier Non Bâti impose de faire varier ces deux taux dans la même proportion, de sorte que le taux de FNB ne saurait dépasser 1,31%. Par conséquent, la délibération prise par le Conseil Communautaire a été modifiée en portant remplacement du taux de FNB de 2,13% par 1,31%. Cette modification fait l'objet de rendu-compte devant le Conseil Communautaire.

- **Abonnement à une plate-forme de dématérialisation des marchés publics** (conformément à l'article 56 du CMP) : offre attribuée au fournisseur AWS pour 220 € HT/an comprenant 10 publications.
- **Avenant n°1 au marché de travaux « liaisons douces »** : le marché initial de travaux avec l'entreprise Eurovia s'élève à la somme de 77 112,19 € HT. Un avenant de 6439,50 € HT a été signé pour la réalisation de travaux supplémentaires de finition.
- **Avenant n°1 au marché de travaux piscine** : le marché de travaux avec l'entreprise Nouveau s'élève à la somme de 115 390,98€ HT. Des fournitures et travaux complémentaires ont dû être apportés : pompes cassées, pressostats d'encrassement, détection fuite de gaz, filtre d'adoucisseur, convecteurs électriques pour mise en hors gel...L'ensemble s'élève à la somme de 9 054€ HT. Reste à l'étude la solution définitive pour système de traitement des eaux de bassin en séparatif.
Le Président informe l'Assemblée que les travaux en question ont pris du retard en raison des délais de livraison des filtres de traitement des bassins qui ne seront pas reçus avant mi-juin. L'ouverture de la piscine est donc prévue fin juin.
- **Déclaration d'intention d'aliéner - non exercice du droit de préemption** pour les parcelles AD 328 et AD 303 situées en ZI de Poligny vendues par la SAS GMA au profit de la SCI GMAP PS.
- **Etude schéma d'assainissement de Besain** : la prestation étude a été confiée au terme de la consultation au bureau d'études Poÿri pour la somme de 10 775€ HT.
- **Réalisation du revêtement en enrobé de la liaison douce arrière sur Grimont Sud** : marché attribué à l'entreprise SJE pour un montant de 11 999 € HT.
- **Achat vidéoprojecteur + support** : pour installation dans la salle Grimont : la commande représente une somme de 850€ HT à laquelle seront à ajouter les frais de travaux d'installation / alimentation électrique.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 27 mars 2012.

Le procès-verbal de séance du 27 mars 2012 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Participer au programme de lutte contre la précarité énergétique « Habiter mieux ».

Monsieur André LAMBERT, Vice-Président Délégué à l'Habitat, présente le dispositif destiné à subventionner les travaux réalisés pour lutter contre la précarité énergétique. Sont partenaires de ce programme animé par Jura Habitat l'Anah, l'Etat, le Conseil Général ainsi que divers organismes et sont éligibles les ménages répondant à certains critères.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président explique que les interventions de Jura Habitat sont financées par le Conseil Général par le biais d'une convention.

En outre, il est précisé, à la demande de Monsieur Roland BERTHELIER, que le dispositif est réservé aux logements datant de plus de quinze ans.

Le Conseil Communautaire donne, à l'unanimité, son accord pour participer au dispositif national « Habiter mieux » et fixe à 500 € le montant de l'aide à attribuer au ménage sur présentation de la fiche de synthèse Jura Habitat. Un crédit de 5 000 € est ouvert au BP2012 du budget général et le Président est autorisé à signer tous documents afférents

4. Compétence intercommunalité scolaire et petite enfance.

Monsieur André LAMBERT, Vice-Président Délégué à l'Evolution des Compétences, expose le dossier qui a déjà été présenté en Bureau Communautaire et en Commission en faisant état de la situation actuelle sur le territoire communautaire, notamment par le biais d'un inventaire des services en place par localité. En outre, il est annoncé qu'à l'occasion de la dernière Commission Transferts de Compétences, il a été décidé de visiter deux ou trois structures pour se rendre compte de leur fonctionnement et de ce qu'il serait possible de mettre en commun, car le but recherché est de trouver ce que la Communauté de Communes est susceptible d'apporter aux services existants en prenant la compétence.

Monsieur Jean Louis DUFOUR invite à l'ouverture d'une réflexion sur la création d'un service de Halte garderie itinérante.

Le Président ajoute qu'il serait judicieux de pouvoir visiter la structure de Saint Lothain ainsi que celle des Francas d'ici fin juin. Les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès des

services de la Communauté de Communes, et Madame Marie Paule CHAMBRU - Directrice - se chargera d'organiser les visites.

Monsieur Dominique GRAND tient à attirer l'attention sur la différence existante entre le péri-scolaire et l'extra-scolaire. Alors que le péri-scolaire représente des heures de travail discontinues, l'extra-scolaire représente des journées de travail complètes. Il ajoute que le sujet est délicat, car bien souvent l'école de la commune disparaît s'il n'y a plus de péri-scolaire.

Monsieur Jean-François GAILLARD précise que le but recherché n'est pas de supprimer des écoles dans les communes, mais d'apporter un avantage aux enfants, notamment en terme d'animation.

Monsieur Bruno FAS fait part de son scepticisme quant au manque de places d'accueil en crèche sur le secteur.

Monsieur Frédéric LAMBERT s'inquiète des dispositifs de formation des animateurs de centres de loisirs, à quoi il est répondu que l'employeur finance les formations de type Bafa au besoin.

5. Fonds de concours.

Le Président fait savoir que plusieurs demandes de fonds de concours sont parvenues en Communauté de Communes, ou vont l'être sous peu :

- Darbonnay a formulé une demande pour la restauration de son église où le culte est encore célébré

- Chamole a un projet de réhabilitation de l'ancienne chapelle pour l'aménager en lieu d'exposition

- Poligny sollicite un fonds de concours à hauteur de 200 000€ pour des travaux évalués à environ 2M d'€ concernant la construction d'une maison de santé. Monsieur Dominique BONNET, Maire de Poligny, explique que le projet consiste à renforcer l'offre médicale existante en accueillant, notamment, de nouveaux acteurs médicaux puis présente les grands axes du projet. La ville de Poligny, les professionnels de santé et l'architecte ont décidé d'organiser une réunion publique d'information et de présentation du projet qui devrait se dérouler début juillet.

- INRA dont la participation de la Communauté de Communes a fait l'objet d'une demande officielle présentée par le Président du Conseil Général dans le cadre de l'exécution de l'EDAT en cours et en contrepartie des subventions départementales aux projets de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

- Réfection d'un pont sur la commune de Montholier qui dessert l'entreprise Bulabois.

Monsieur Dominique GRAND attire l'attention sur le montant de participation élevé demandé pour le projet INRA - 400 000€ - contre 200 000€ sollicités pour la maison de santé qui présente un intérêt communautaire plus important.

Le Président explique que seuls quatre des dossiers pré-cités présentent un intérêt communautaire. En outre, la demande formulée par la commune de Darbonnay est délicate puisque presque toutes les communes ont une église affectée au culte. Il rappelle également que les dotations de l'Etat à la CCCG sont en baisse, en l'absence de nouvelles compétences. Ces demandes seront étudiées lors de la Commission Finances du 7 juin pour être soumises au vote du Conseil Communautaire le 19 juin.

6. Information Commission Sports du Conseil de Développement du Pays du Revermont.

Le Président procède à une présentation du travail effectué dans le domaine sportif par la Commission Sport du Conseil de Développement du Syndicat mixte du pays du Revermont, et de la proposition de recruter, au niveau du SMPR, un référent « Sport » pour assister les associations sportives tant au niveau administratif que de la formation. Cette demande s'appuie, en effet, sur les résultats de l'enquête menée auprès des associations sportives du Pays qui mettent en évidence les principales difficultés rencontrées de façon pérenne (lassitude du bénévolat qui s'épuise, négligence voire laxisme des parents pour qui le temps de l'enfant en club sport est une garderie, manque de disponibilité des encadrants qui sont de plus en plus contraints par des formations, des procédures administratives...).

Ce poste à créer relèverait de la catégorie B et nécessiterait une participation de la Communauté de Communes s'élevant à environ 16 000€ par an.

Le Président fait savoir qu'il n'est pas favorable à ce projet, car, bien que les besoins en matière juridique et administrative soient réels, il semble difficile de pérenniser ce poste. Monsieur Jean Louis DUFOUR rappelle le rôle des fédérations en la matière et Monsieur Frédéric LAMBERT juge indispensable d'élaborer au préalable un projet sportif.

7. Dénomination des impasses des lotissements artisanaux « Champs de la Marne » et « Velours 2 ».

8. Cession de la voirie interne des Plâtrières à la commune de Grozon.

9. Cession de terrain à la demande de Monsieur HENRIET.

10. Cession de terrain du parc d'activité « Champs de la Marne » à Monsieur GATT, SARL Capucine.

11. Plan de financement prévisionnel du lotissement artisanal « Velours 3 ».

12. Participation financière pour réalisation d'une publication.

Cette décision est reportée en attente de complément d'informations sur la destination du produit de la vente des ouvrages.

13. Subventions 2012 pour le fonctionnement des activités « Scènes de Musiques Actuelles » à l'association Promodégel.

Monsieur Gérard BOUDIER explique que la demande de subvention au titre de l'année 2012 porte sur la somme de 20 000€ + 10 000€ au titre du programme culturel spécifique dont les actions ont été présentées par Promodégel lors de la dernière Commission Culture.

Le Président ajoute que le Conseil Communautaire devra prochainement se positionner sur le projet culturel.

Il est précisé, à la demande de Monsieur Robert LACROIX, que l'association est à jour dans le paiement de ses loyers, dont le montant s'élève à environ 12 000€ par an.

Monsieur Jean Pierre KOEGLER fait observer que peu d'informations sont données sur FR3 concernant le Moulin, alors que de nombreux flash portent sur la nouvelle salle de Besançon.

Le Conseil Communautaire décide, par 40 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association «Promodégel» pour les activités 2012 du Moulin de Brainans, tant activités au titre de la convention d'objectifs qu'actions ciblant divers publics spécifiques ancrés sur le territoire de Grimont.

14. Participation financière pour réalisation d'un évènement « les Dyonisies ».

Une subvention d'un montant de 1000€ est attribuée, à l'unanimité, au Centre Régional du Livre pour organisation de la manifestation « Les Dyonisies 2012».

15. Additif tarif piscine communautaire pour l'année 2012.

Après présentation du dossier par Monsieur Gérard BOUDIER, le Président informe l'Assemblée que le local qui accueillait autrefois la buvette a été transformé en local technique affecté pour partie au traitement de l'eau et pour le reste au stockage de matériel technique.

Madame Joëlle DOLE fait remarquer qu'il avait été évoqué lors de la dernière Commission Culture et Sports le cas des pompiers et des gendarmes. Il avait, en effet, été décidé d'autoriser l'entrée à titre gratuit en dehors des heures d'ouverture. Le Président répond qu'une lettre a été adressée aux responsables et qu'il sera procédé à une modification du texte de la délibération en ce sens.

En réponse à Monsieur Dominique GRAND, il est précisé que les accueils de loisirs du territoire communautaire bénéficient d'un accès gratuit à la piscine.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de compléter la délibération du 6 décembre 2011 en matière de tarif piscine comme suit :

1 / Carte d'abonnement / remise : une seule carte gratuite est remise par saison pour 3 achetées par les familles d'au moins 2 enfants

2 / Gratuité d'entrée pour pompiers et gendarmes en activité seulement dans le cadre d'un entraînement en groupe pendant horaires spécifiques (hors public) et sur autorisation expresse.

16. Modification des statuts par complément au nom de la Communauté de Communes.

Après présentation du dossier par Monsieur André LAMBERT, le Conseil Communautaire décide, par 43 voix pour et 3 abstentions de compléter le nom de la Communauté de Communes comme suit : Communauté de Communes ,Comté de Grimont ,Poligny.

Le Président est chargé de procéder à la modification statutaire règlementaire.

Questions et informations diverses

➤ Dans le cadre du dossier accessibilité des PMR, Monsieur Jean-François GAILLARD rappelle que les diagnostics adressés aux communes sont des pré-rapports qui ne constituent pas un engagement de celles-ci de réaliser les travaux prescrits. Les communes doivent vérifier l'exactitude des informations contenues dans ces documents et pour permettre une relecture des pré-rapports dans de bonnes conditions, le délai de remise des demandes de corrections est reporté du 30 mai au 13 juillet.

De plus, bien qu'il soit difficile d'outrepasser les obligations de travaux imposées par la loi, il sera toujours possible d'en faire réaliser une partie par le personnel communal, ou de procéder à un groupement de travaux.

➤ Monsieur Jean-Pierre KOEGLER rappelant que le groupement de commandes de travaux de voirie arrive prochainement à son terme, le Président indique qu'un courriel sera adressé à toutes les communes afin de recenser celles intéressées pour un nouveau groupement de commandes triennal.

➤ Madame Marie-Ange CAPRON, Maire de Montholier, informe l'Assemblée avoir reçu une lettre anonyme relative à des faits de pollution par transformateur au pyralène s'étant déroulés en 1994 sur commune de Montholier, terrain Bulabois. Elle conteste le fait que la commune ait obtenu des subventions pour dépolluer le terrain. Elle expose ne pas cautionner le contenu de ce courrier quant à l'historique et la nature des faits et apporte des explications .Mme le Maire de Montholier invite ensuite les conseillers communautaires intéressés à rencontrer M.Viillard, maire au moment des faits.

➤ Monsieur Florent GAILLARD sollicitant des informations sur les nouvelles cartes de sentiers de randonnée, il lui est précisé que l'esquisse est en cours de vérification et monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, indique qu'une inauguration de ces sentiers sera prochainement organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Yves DECOTE

Jean-François GAILLARD